

# Fiche de données de sécurité de la C.E.

selon le règlement (CE) 1907/2006

## 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

**Nom du produit** : Granidur 206 L  
**Fournisseur** : Société DUROL - FRANCE  
25 RUE NATIONALE  
BP 10034  
57 801 FREYMING MERLEBACH  
**TEL.** : 03 87 81 60 23  
**N° d'appel d'urgence** : ORFILA : 01.45.42.59.59

## 2. Identification des dangers

Facilement inflammable.  
Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

## 3. Composition/informations sur les composants

Solution d'un polymère acrylique dans des méthacrylates.

**Composants apportant un danger :**

Composante	Numéro CAS	Symboles de danger	Phrases R	Teneur
méthacrylate de méthyle	80-62-6	F, Xi	11-37/38-43	40,0 - 70,0 %
N,N-bis-(2-hydroxypropyl)-p-toluidine	38668-48-3	T	25-41-52/53	0,1 - 1,0 %

## 4. Premiers secours

### Indications générales :

Enlever immédiatement les vêtements souillés ou éclaboussés. Recourir à une aide médicale, en cas de symptômes dus manifestement à l'inhalation des vapeurs dégagées par le produit ou à son effet sur la peau et les yeux.

### Après inspiration :

Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et la faire étendre. Apporter des soins médicaux.

### Après contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, paupières ouvertes. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

### Après contact avec la peau :

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

### Après avalement :

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Extincteurs appropriés :

Mousse, produits extincteurs en poudre, gaz carbonique.

### Extincteurs inappropriés pour des raisons de sécurité :

Eau.

### Équipement spécial de protection pour la lutte contre l'incendie :

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Mesures de précaution pour les personnes :

Veiller à assurer une aération suffisante. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Tenir à l'écart de sources d'inflammation. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

### Mesures de protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### Procédé de nettoyage/absorption :

**Pour les quantités importantes :** recueillir mécaniquement. Veiller à un pompage antidéflagrant.

**Petites quantités et/ou résidus :** Recueillir avec des matériaux absorbants tels que le sable, le de Kieselguhr, les liants pour acides, le liant universel, la sciure bois. Éliminer conformément aux prescriptions.

## 7. Manipulation et stockage

### Manipulation :

#### Informations pour une manipulation en sécurité :

Conserver le récipient bien fermé. Veiller à une bonne ventilation des locaux.

#### Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Conserver à l'écart de toute source d'ignition --- Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. En cas d'incendie, refroidir à l'eau les récipients exposés au danger. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Se servir exclusivement d'appareils protégés contre les dangers d'explosion.

### Stockage :

#### Exigences posées aux entrepôts et récipients :

Ne remplir les fûts qu'à 80%, l'oxygène de l'air étant nécessaire à la stabilisation. Pour les grands réservoirs, veiller une arrivée d'air/d'oxygène suffisante afin de garantir la stabilité du produit. Protéger de l'action de la lumière. Conserver uniquement dans le récipient d'origine à une température ne dépassant pas 30°C.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Composants ou produits de décomposition selon point 10 avec limites relatives au poste de travail et devant être surveillées :

<b>méthacrylate de méthyle</b>	80-62-6		
VME 2007		410 mg/m <sup>3</sup>	100 ppm
VLE 2007		820 mg/m <sup>3</sup>	200 ppm

### Contrôles de l'exposition :

Pour les procédures de contrôle et d'inspection, se reporter par exemple à « Empfohlene Analysenverfahren für Arbeitsplatzmessungen » (Procédures d'analyses recommandées pour mesurer les postes de travail), collection de l'Office fédéral allemand pour la sécurité au travail et « NIOSH Manual of Analytical Methods », National Institute for Occupational Safety and Health.

### Équipement de protection personnelle :

#### Mesures de protection générales :

Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle (suite)

### Mesures d'hygiène :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ranger à part les vêtements de travail. Observer les règles professionnelles d'hygiène habituelles. Après le travail, procéder au nettoyage approfondi et aux soins nécessaires de la peau.

### Protection respiratoire :

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit, en cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A.

### Protection des mains :

Gants en caoutchouc butylique (0,7 mm), Temps de percée environ 60 mn (EN 374). Etant donné que la pratique présente souvent des conditions différentes, les indications ne sont fournies qu'à titre indicatif pour le choix du gant de protection contre les produits chimiques. Ces indications ne remplacent certainement pas un test de qualification, qui sera effectué par l'utilisateur final.

### Protection anti-éclaboussure :

Gants en néoprène.

### Indications générales :

Les gants de protection doivent être changés régulièrement, en particulier après contact intensif avec le produit. Il est impératif de choisir un type de gants de protection adapté à chaque poste de travail.

### Protection des yeux :

Lunettes assurant une protection complète des yeux.

### Protection de la peau :

Pour la manipulation de grosses quantités: protection du visage, bottes et tabliers résistants aux produits chimiques.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Aspect :

Forme : liquide  
Couleur : bleuté  
Odeur : odeur d'ester

### Informations importantes pour la sécurité :

#### Changements d'état :

Température de congélation : non déterminé  
Température d'ébullition : environ 100 °C à 1.013 hPa  
Point d'éclair : 10 °C (DIN 51755) (méthacrylate de méthyle)  
Température d'inflammabilité : 430 °C (DIN 51794) (méthacrylate de méthyle)  
Danger d'explosion/limite inférieure : 2,1 % (v) (méthacrylate de méthyle)  
Danger d'explosion/limite supérieure : 12,5 % (v) (méthacrylate de méthyle)  
Pression de vapeur : environ 40 hPa à 20 °C  
Densité : environ 1 g/cm<sup>3</sup> à 20 °C  
Densité de vapeur relative par rapport à l'air : > 1 à 20 °C  
Solubilité dans l'eau : environ 16 g/l à 20 °C  
Solubilité (qualité) : soluble dans l'acétate d'éthyle  
Valeur pH : non applicable  
Viscosité (dynamique) : 600 - 700 mPa.s à 20 °C  
Autres indications : néant

## 10. Stabilité et réactivité

### Décomposition thermique :

Pas de décomposition dans le cas d'une manipulation conforme aux prescriptions.

### Réactions dangereuses :

En présence de formateurs de radicaux (par exemple de peroxydes), de substances réductrices et/ou de métaux lourds, le produit peut polymériser avec dégagement de chaleur.

### Produits dangereux de décomposition :

Aucune lors d'une utilisation adéquate du produit.

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë orale :

DL50 rat, OCDE 401

> 5.000 mg/kg

Relatif à la substance : méthacrylate de méthyle.

DL50 rat

172 mg/kg

Relatif à la substance : N,N-bis-(2-hydroxypropyl)-p-toluidine.

### Toxicité aiguë inhalative :

Faible effet toxique en cas d'inhalation .

DL50 rat, 4 h

29,8 mg/l

Relatif à la substance : méthacrylate de méthyle.

### Toxicité aiguë dermique :

Aucun effet toxique reconnu en cas de contact avec la peau.

DL50 lapin

> 5.000 mg/kg

Relatif à la substance : méthacrylate de méthyle.

### Irritation de la peau :

En cas de contact avec la peau, des irritations sont possibles.

### Irritation des yeux :

En cas de contact avec les yeux, des irritations peuvent se produire.

### Sensibilisation :

Au cours des tests de sensibilisation sur des cochons d'Inde, avec et sans adjuvant, nous avons obtenu des résultats tant positifs que négatifs.

Chez l'homme, des réactions allergiques d'incidences diverses ont été observées (symptômes : maux de tête, irritation des yeux, affections cutanées).

Relatif à la substance : méthacrylate de méthyle.

### Toxicité en cas d'administration répétée :

Les expériences animales à la dose indiquée (NOAEL non-observed-adverse-effect-level) n'entraîne aucun effet nuisible reconnu. Des effets nuisibles ont été observés en présence de dosages plus élevés.

Rat, inhalé, 2 a, 0 - 400 ppm

**NOAEL 25 ppm**

Résultat : Détérioration des muqueuses nasales à 400 ppm

Relatif à la substance : méthacrylate de méthyle.

Rat, dans l'eau potable, 2 a, 0 - 2000 ppm

**NOAEL 2000 ppm**

Résultat : pas d'effet toxique.

Relatif à la substance : méthacrylate de méthyle.

### Mutagénicité :

Aussi bien des résultats positifs que négatifs dans des tests in vitro de mutagénéité ou de génotoxicité.

Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.

Evaluation globale : non mutagène selon les critères reconnus à l'échelon internationale.

Relatif à la substance : méthacrylate de méthyle.

### Cancérogénicité :

S'est avéré non carcinogène au cours d'expériences d'inhalation et d'ingestion effectuées avec des rats, des souris et des chiens.

Relatif à la substance : méthacrylate de méthyle.

## 11. Informations toxicologiques (suite)

### Toxicité pour la reproduction/teratogénicité :

D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.

Relatif à la substance : méthacrylate de méthyle.

### Données générales :

Pas de données toxicologiques relatives à ce produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation des vapeurs du produit.

## 12. Informations écologiques

### Indications relatives à l'élimination (persistance et dégradabilité) :

#### Biodégradabilité :

Biodégradable  
(partie monomérique)

#### Effet écotoxique :

##### Toxicité pour les poissons :

CL50 *Oncorhynchus mykiss*, truite arc-en-ciel, OCDE 203,  
Circulation, GLP, 96 h

> 79 mg/l

Relatif à la substance : méthacrylate de méthyle.

##### Toxicité pour les daphnies :

CE50 *Daphnia magna*, OCDE 202, circulation, 48 h

69 mg/l

NOEC *Daphnia magna*, OCDE 202 partie 2, circulation, 21 jr

37 mg/l

Relatif à la substance : méthacrylate de méthyle.

##### Toxicité pour les algues

CE3 *Scenedesmus quadricauda*, DIN 38412 partie 9, 8 jr

37 mg/l

Relatif à la substance : méthacrylate de méthyle.

##### Toxicité pour les bactéries :

CE0 *Pseudomonas putida*.

100 mg/l

Relatif à la substance : méthacrylate de méthyle.

### Données générales :

Éviter les infiltrations de produit dans le sol, les eaux et les égouts.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Produit :

Le déchet est dangereux. L'élimination doit être effectuée dans les installations agréées et appropriées en respectant les réglementations et après consultation des autorités locales et du récupérateur.

### Emballage non nettoyé :

Les emballages contaminés doivent être vidés le plus complètement possible, après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en règle. Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

### Code de déchet CED :

07 02 08

Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques - autres résidus de réaction et résidus de distillat.

Prière de vérifier dans votre entreprise le numéro de code de déchets en fonction du domaine de provenance.

## 14. Informations relatives au transport

### Transport par terre ADR/RID/GGVSE :

UN 1866 RESINE EN SOLUTION, 3, II

Danger N° 33

### Transport par voies fluviales ADNR :

UN 1866 RESINE EN SOLUTION, 3, II

### Transport par mer IMDG/GGVSee :

UN number 1866

Class 3

EmS F-E, S-E

Marine pollutant -

Packaging group II

Proper Shipping Name RESIN SOLUTION

### Transport aérien ICAO/IATA :

UN number 1866

Class 3

Packaging group II

Proper Shipping Name RESIN SOLUTION

### Remarques :

ADR Disposition spéciale 640D

RID Disposition spéciale 640D

ADNR Disposition spéciale 640D

## 15. Informations réglementaires

### Étiquetage selon la directive 1999/45/CE :

Soumis à la prescription d'étiquetage.

### Composants dangereux déterminant l'étiquetage :

Contient méthacrylate de méthyle.

### Symboles de dangers :

F Facilement inflammable.  
Xi Irritant.

### Phrases de risques (R) :

11 Facilement inflammable.  
37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### Phrases de conseils de sécurité ( S ) :

16 Conserver à l'écart de toute source d'ignition.  
Ne pas fumer.  
24 Éviter le contact avec la peau.  
37 Porter des gants appropriés.

### État d'enregistrement :

REACH (UE) pré-enregistré, enregistré ou exclu.  
TSCA (USA) listé ou exclu.  
DSL (CDN) listé ou exclu.  
AICS (AUS) listé ou exclu.  
METI (J) listé ou exclu.  
ECL (KOR) listé ou exclu.  
PICCS (RP) listé ou exclu.  
IECS (VR) listé ou exclu.  
HSNO (NZ) listé ou exclu.

## 15. Informations réglementaires (suite)

### Restrictions d'emploi :

- A observer pour les adolescents.
- A observer pour les femmes enceintes et qui allaitent (directive de la CE 92/85/CEE).

## 16. Autres informations

### Autres indications :

Le produit est normalement livré stabilisé. Il peut néanmoins polymériser par développement de chaleur, après un dépassement trop important de la durée et/ou de la température de stockage.

### Phrases R relevant :

- 11 Facilement inflammable.
- 25 Toxique en cas d'ingestion.
- 37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Indications sources :

Manuels et publications pertinentes.  
Examens effectués en nos laboratoires.  
Etudes toxicologiques et éco-toxicologiques menées en nos laboratoires.  
Etudes toxicologiques et éco-toxicologiques menées par d'autres fabricants.  
SIAR  
OECD-SIDS  
RTK public files

Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.

Etat : 23.10.2008  
Version : 4.3